



Compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2015

L'an deux mil quinze, le **27 février**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2015

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Dépôt d'une demande de subvention à la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet contrat de développement durable
- 1.2. Déclassement d'un délaissé de voirie secteur de Pré Roux

2. Affaires financières

- 2.1. Débat d'orientations budgétaires

3. Affaires juridiques

- 3.1. Désignation d'un représentant de la commune à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

4. Affaires sociales

- 4.1. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Multi-accueil Les P'tits Lutins et du Multi-accueil Les Bout'chous
- 4.2. Relais Assistantes Maternelles – Demande de subvention 2015 au Conseil Général de l'Isère

9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes : création de poste
- 9.2. Acompte sur la subvention 2015 pour le Comité des Œuvres Sociales
- 9.3. Recueil de l'avis du collège employeur au comité technique (CT) et au comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA (à partir de la délibération n° 011-2015)

ABSENTS : MM. CROZES (pouvoir à M. LORIMIER), GLOECKLE (pouvoir à M. GERARDO), MULLER (pouvoir à Mme. PAIN), PIANETTA (pouvoir à M. PEYRONNARD jusqu'à la 010-2015)

M. Bernard FORT a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 009-2015 : Dépôt d'une demande de subvention à la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet contrat de développement durable

Un appel à projets intitulé « Le Grésivaudan en modes actifs » a été lancé à la fin de l'année 2014 par la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan dans le cadre Contrat de Développement Durable Rhône Alpes passé avec la Région Rhône-Alpes.

Le projet communal de plan de jalonnement cycliste et piéton correspond à cet appel à projets et donne l'opportunité de travailler en collaboration avec les acteurs du territoire du Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à la demande de subvention qui sera faite auprès du Conseil Régional dans le cadre du CDDRA et, notamment, les documents administratifs et les demandes complémentaires de la Région Rhône-Alpes.

Délibération n° 010-2015 : Déclassement d'un délaissé de voirie secteur de Pré Roux

Dans le cadre de la poursuite du développement de la zone d'activité du Parc technologique de Pré Noir et dans la perspective du projet d'extension de l'entreprise STMicroelectronics, la commune doit déclasser une portion de voirie désaffectée entre la rue du Pré Roux et la rue Fernand Petzl pour l'intégrer dans son domaine privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à engager la procédure de déclassement de cette portion de voirie qui sera soumise à enquête publique.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 011-2015 : Débat d'orientations budgétaire

Les membres du conseil municipal ont entendu la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2015 et en ont ensuite débattu.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 012-2015 : Désignation d'un représentant de la commune à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan a créé une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées composée, notamment, d'un représentant par commune de plus de 5000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, avec 24 voix pour, M. BRUNELLO comme représentant de la commune pour siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 013-2015 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Multi-accueil Les P'tits Lutins et du Multi-accueil Les Bout'chous

La convention d'objectifs et de financement du Multi-accueil des p'tits lutins et du Multi-accueil des Bout'chous, signée avec la CAF de l'Isère le 27 juillet 2011, ainsi que son avenant, signé le 28 mai 2013, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de renouveler la convention visée ci-dessus dans les mêmes conditions, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du multi accueil les p'tits lutins et du multi accueil les Bout'chous, ainsi que les documents afférents.

Délibération n° 014-2015 : Relais Assistantes Maternelles – Demande de subvention 2015 au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère participe financièrement au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de Crolles à hauteur de 2 439 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de solliciter la subvention annuelle du Conseil Général de l'Isère pour le financement du relais des assistantes maternelles,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Le projet de délibération n° 9.1 a été retiré de l'ordre du jour.

Délibération n° 015-2015 : Acompte sur la subvention 2015 pour le Comité des Œuvres Sociales

En attendant le calcul du montant de la subvention définitive 2014 et celui de l'acompte 2015, M. le Maire propose de verser un 1^{er} acompte sur la subvention 2015 au COS afin de faciliter ses opérations de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de verser au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal un acompte de la subvention 2015 d'un montant de 30 000 euros.

Délibération n° 016-2015 : Recueil de l'avis du collège employeur au comité technique (CT) et au comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Les modalités de fonctionnement du comité technique ont règlementairement évolué. Des échanges avec les représentants du personnel avaient eu lieu lors du dernier CTP sur ces évolutions et les notions de parité numérique. Aujourd'hui, le recueil de l'avis du collège employeur au sein des deux instances (CT et CHSCT) n'est plus systématique et doit être expressément prévu par une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité technique et du comité hygiène, sécurité et conditions de travail.



La séance est levée à 23 h 00



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles